ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

gestion

Question écrite n° 55876

Texte de la question

M. Jean-Louis Léonard attire l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur l'inquiétude ressentie par l'Union nationale des amis et parents d'enfants inadaptés, et par voie de conséquence l'ADAPEI de la Charente-Maritime, suite à l'un des amendements déposés à l'occasion de l'examen en première lecture du projet de loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, visant à rendre incompatible entre elles la représentation des personnes handicapées et la gestion d'institution médico-sociales. Ces dirigeants ont donc pris connaissance avec une certaine stupeur de la nouvelle initiative, prise par le président de la commission des affaires sociales du Sénat à l'occasion du texte en deuxième lecture, et qui a malheureusement abouti malgré la position prise par M. le Premier ministre lors de leur congrès à Lyon, le 15 mai 2004. Celui-ci avait adopté une position dénuée de toute ambiguïté sur cette question. Cette vision des choses paraît à l'UNAPEI constituer une faute à l'égard des associations qu'elle fédère, car il s'agit là de l'expression d'un sentiment de défiance à l'égard du travail entrepris depuis plus de cinquante ans par les associations de parents pour développer les solutions adaptées aux besoins de leurs enfants. En outre, il s'agit d'une méconnaissance profonde de la réalité de la vie associative. La représentation de ces personnes handicapées et la gestion d'établissements et services ne constituent pas deux fonctions distinctes et potentiellement incompatibles, mais deux missions indissociables d'une part, en assurant, la défense des intérêt matériels et moraux des personnes handicapées et, d'autre part, en créant et en gérant des institutions sociales et médico-sociales qui pallient la carence des pouvoirs publics. En conséquence, il la remercie de bien vouloir lui indiquer les orientations qu'elle envisage de prendre afin de répondre aux inquiétudes de l'UNAPEI, ressenties par de très nombreux élus impliqués aux côtés des parents.

Données clés

Auteur : M. Jean-Louis Léonard
Circonscription : Charente-Maritime (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55876
Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales
Ministère interrogé : personnes handicapées
Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 703